

# Coupe de l'Espoir Voile

## AVIS DE COURSE

Régate de grade 5C

**Du 21 au 22 avril 2018**

Autorité organisatrice

**Ligue Contre le Cancer**  
Comité des Bouches du Rhône

Club support

**CNTL Marseille Vieux-Port**

### 1. REGLES

**La régata sera régie par :**

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017/2020*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les règles de classes et les règles de jauges concernés,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
- 3.1.2 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.3 L'organisateur se réserve le droit, d'imposer à un bateau un type d'épreuve ou un groupe de classement en fonction de ses caractéristiques et/ou de sa catégorie de conception.
- 3.1.4 **aux bateaux jaugés IRC**
- 3.1.5 **aux bateaux jaugés OSIRIS** figurant sur la [table des handicaps](#)

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'engager en complétant le formulaire disponible sur ce lien :

[www.nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Manif=366](http://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=366)

Vous recevrez un e-mail vous faisant part de votre pré-engagement  
Pour valider votre engagement retourner le règlement des frais d'inscription requis, à

**Ligue Contre le Cancer Siège Bouches du Rhône**  
430, av de Lattre de Tassigny  
Résidence Valmont Redon  
13009 Marseille  
Au plus tard le 7 avril 2018.

Pour tout engagement parvenu après le 7 avril 2018, **l'organisateur ne pourra pas garantir la totalité des prestations prévues (Place au port, notamment la gratuité avant et après la Coupe de l'espoir Voile, opération de grutage, dotation coureur ...)**. Pour une annulation d'inscription jusqu'au 31 mars 2018 inclus 80€ des frais d'engagement sera conservé par l'organisation ; après cette date le montant intégral des frais d'engagement sera conservé par l'organisation.

3.3 Les représentants de chaque bateau doivent présenter au moment de la confirmation des inscriptions :

- la liste d'équipage comprenant N° de Licence, nom, prénom, jours de présence à bord,
- la licence FFVoile (chaque membre de l'équipage) valide portant le label « Compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat jauge, contrat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de la « World Sailing »
- un justificatif d'assurance (rédigé en français ou en anglais) valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux million d'euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

<b>Coupe de l'Espoir Voile</b>	
<b>Longueur</b>	<b>Toutes jauges</b>
Inférieur à 10 m	90€
De 10 à 12,99 m	200€
13 m et plus	300€

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation des engagements le vendredi 20 avril 2018 de 16h00 à 21h00 au CNTL

5.2 Jauge et contrôles :

Des contrôles de jauge et des pesées d'équipage pourront être effectués, selon les règles de chaque classe, pendant toute la durée de la régata.

5.3 Jours de course :

<b>Date</b>	<b>Briefing Skipper</b>	<b>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</b>	<b>Groupes</b>
21 avril 2018	09h30	11h00	<b>Tous les groupes</b>
22 avril 2018	09h30	11h00	<b>Tous les groupes</b>

5.5 L'heure du dernier signal d'avertissement du dernier jour de course sera donnée par avenant, affiché le samedi 21 avril au plus tard à 20h00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des engagements.

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type tactiques et ou côtiers pour tous les groupes,

7.2 Zone de course, pour tous les groupes « Rade de Marseille »

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

#### 9. IDENTIFICATION

Les concurrents doivent être en conformité avec l'Annexe G1.3 (d) et G1.3(e) Identification sur les voiles.

#### 10. CLASSEMENT

10.1 1 course devra être validée pour valider la compétition sauf pour la **Coupe de l'Espoir Voile**

- 10.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le CVL s'appliquera pour le système OSIRIS. Dans le cas de monotype en nombre supérieur à sept, un classement en temps réel sera effectué.
11. **PLACE AU PORT**  
Renseignements sur l'emplacement au port, prendre contact au 04 91 59 82 04 ou par e-mail [maitredeport@cntl-marseille.com](mailto:maitredeport@cntl-marseille.com)
12. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
13. **COMMUNICATION RADIO**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
14. **PRIX**  
Des prix seront distribués comme suit : aux trois premiers de chaque groupe.
15. **DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
16. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Ligue Contre le Cancer Siège Bouches du Rhône**  
**430, av de Lattre de Tassigny**  
**Résidence Valmont Redon**  
**13009 Marseille**  
**Tél. : 04 91 41 00 20**

CNTL Marseille Vieux-Port  
[evenements@cntl-marseille.com](mailto:evenements@cntl-marseille.com)  
04 91 59 82 02  
06 67 09 67 74